



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100696

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Musée des Beaux Arts. Mise en conformité de l'accessibilité
du cadre bâti. Approbation de l'avant-projet définitif.
Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un marché de maîtrise d'oeuvre pour les études de mise en conformité de l'accessibilité du cadre bâti du Musée des Beaux- Arts a été confié au maître d'oeuvre ARCHITECTURE ET PATRIMOINE et ECCTA pour un montant de 20 376,53 € H.T. - valeur mai 2010 sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux d'un montant de 245 500,00 € HT. Ce dernier correspond au montant estimé initialement par le bureau Arcalia en charge du diagnostic des bâtiments municipaux.

Le maître d'oeuvre a remis l'Avant Projet Définitif répondant aux spécifications du programme.

Le montant des travaux proposés est estimé à 296 235,35 € H.T.- valeur août 2010, ce qui représente une augmentation de 20,6 % par rapport à l'estimation initiale.

Cette augmentation est principalement justifiée par le traitement qualitatif des matériaux et de mises en valeur du patrimoine non prévu initialement :

- La réalisation d'un parvis avec des marches sombres en granit de couleur et contre marches de couleur clair
- Le traitement du cheminement stabilisé par pose de bandes pavées entre les deux ailes d'accès et balisage par plots d'éclairage
- La mise en oeuvre de totem d'information ainsi que la pose de bornes Audio Guide
- Le traitement de la signalétique par des plaques métalliques gravées, posées en sol et éclairées avec des plots rasants.
- La mise en lumière de la façade au droit des doubles colonnes situées de part et d'autre de la porte d'entrée.

Aussi le marché de maîtrise d'oeuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

	Total en € TTC
Montant du marché initial :	24 370,33
Montant du présent avenant :	4 504,91
Nouveau montant du marché :	28 875,24

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avant projet définitif validé par les services compétents pour un montant global de 296 235,35 € H.T en valeur août 2010, soit 354 297,48 € T.T.C.
- autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre,

La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, article 020 – rubrique 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE